

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

TAXE DE SEJOUR

FICHE DES TARIFS ANNEE 2017 *

* (sous réserve de modification par la collectivité)

HEBERGEMENTS	CLASSEMENTS (et toute autre forme de classement touristique équivalent)	TARIFS par personne et par nuit de séjour
HOTELS MEUBLES RESIDENCES DE TOURISME	PALACES	4,00 €
	5 ETOILES	3,00 €
	4 ETOILES	2,25 €
	3 ETOILES	1,50 €
	2 ETOILES	0,90 €
	1 ETOILE	0,75 €
	NON CLASSES (ou en attente de classement)	0,75 €
CAMPINGS	3 - 4 et 5 ETOILES	0,55 €
	AUTRES CAMPINGS	0,20 €
VILLAGES VACANCES	4 et 5 ETOILES	0,90 €
	1 - 2 et 3 ETOILES	0,75 €
	NON CLASSES (ou en attente de classement)	0,75 €
AUTRES	GITES RURAUX	0,75 €
	COMITES D'ENTREPRISE	0,75 €
	CHAMBRES D'HOTE	0,75 €

EXONERATIONS

- > Personnes mineures
- > Titulaires d'un contrat de travail saisonnier dans la commune
- > Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- > Personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 5 € la nuit

DATES DE VERSEMENT

Hôtels et Résidences de Tourisme :	Chaque mois (au + tard le 15 du mois suivant)
Campings :	31 Octobre
Toutes les autres catégories :	31 Mai et 15 Novembre

(Ces dates limites déterminent l'application éventuelle des intérêts légaux de retard et de la mise en œuvre de la taxation d'office)

PERIODE DE PERCEPTION : Année (1er janvier au 31 décembre)